Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 25/11/2026
ID : 089-200067130-20261119-213_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement

Délibération n°213/2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

Date de convocation : 12 novembre 2026
Effectif légal du conseil communautaire : 81
Nombre de membres en exercice : 81
Date d'affichage : 12 novembre 2026

Nombre de présents : 64
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de votants : 74

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Charny-Orée-de-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du douze novembre deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BONNARD Pascal, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHAPUIS Hervé, CHARPENTIER Dominique, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DESNOYERS Jean, DUCROT Denis, DUMAHU Juliette, FOURNIER Jean-Claude, GAUDIN Marie-Carmen, GAVILLON Francine, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HACCART Françoise, HERMIER Bernadette, HUMEAU Yann, JACQUET Luc, LEBRUN Elisabeth, LEGER Jean-Marc, LEGRAND Patrick, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LIGNERAT Bruce, LION Franck, MAISON Pierre, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, PETIT Michèle, POUILLOT Denis, RAGON Jean-Pierre, RENAUD Patrice, REPIQUET Claudine, ROUSSEAU Myriam, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SERIN Michel, SIGORINI Philippe, SIMON Jean-Luc, TAVELIN Laurent, TOUZEAU Robert, VANDAELE Claire, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie, XIBERRAS Olivier.

Délégués titulaires excusés : CIFELLI Guillaume (pouvoir à M. Simon), CORDET Yannick (pouvoir à Mme Becker), COUET Micheline, FÉVRIER Catherine (suppléant M. Bonnard), FILIPE Delphine (pouvoir à M. Pouillot), JOURDAN Brice (pouvoir à M. Corde), MILLOT Claude (pouvoir à M. Letellier), PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), SANGENITO Patrick (suppléante Mme Dumahu), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent), THURET Alain (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), VIGOUROUX Philippe (pouvoir à Mme Cordier), YURCEK Martine (pouvoir à M. Lemitre).

Délégués absents : AIMABLE Fabienne, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, SOCHON Christian.

Secrétaire de Séance : M. Hervé CHAPUIS

OBJET : Avenant au marché relatif à la révision du SCoT de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, la finalisation du PLUi de l'ex-Communauté de communes Cœur de Puisaye et la finalisation des PLU communaux en Forterre

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Considérant les délibérations des conseils communautaires prescrivant la révision générale du Schéma de Cohérence Territoriale de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Cœur de Puisaye et les délibérations des conseils municipaux pour l'élaboration des PLU ;
- Considérant l'acte d'engagement avec le titulaire du marché public « E.A.U SAS » pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage public (AMO) dans la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, la finalisation du PLUi de l'ex-Communauté

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le 25/11/2026
ID : 089-200067130-20261119-213_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE

Délibération n°213/2026

de communes Cœur de Puisaye et la finalisation des PLU communaux de Fontenailles, Courson-les-Carrières et Val-de-Mercy ;
- Considérant que la mission a pris du retard et que le marché est arrivé à expiration, que le présent avenant ne modifie pas les montants de la prestation indiqués au Décompte global des prix forfaitaires, qu'il convient de prolonger le marché jusqu'à l'approbation des documents d'urbanisme ;
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge de l'urbanisme,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (74 voix pour) :
- Approuve l'avenant de prolongation au marché d'AMO relatif à la révision du SCoT de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, la finalisation du PLUi de l'ex-Communauté de communes Cœur de Puisaye et la finalisation des PLU communaux de Fontenailles, Courson-les-Carrières et Val-de-Mercy, jusqu'à l'approbation des documents d'urbanisme.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

